PROCES-VERBAL

Conseil d'Administration OncoPaca-Corse

Jeudi14 mars 2024 à 10h30 – Visioconférence

Dispositif Spécifique Régional du Cancer OncoPaca-Corse
Hôpitaux Sud, 270 Bd Ste Marguerite, 13009 Marseille - Tél. 04 91 74 49 58 ou 56 - secretariat@oncopaca.org
SIRET : 493 459 036 00031 - www.oncopaca.org

Paca-Corse
DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER

Ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 mars 2024

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023 4
COTISATION DES MEMBRES 6
DEMANDES D'ADHESION 6
REMPLACEMENT DES TITULAIRES AU CA 6
QUESTIONS DIVERSES 6

Membres présents ou représentés :

Collège des établissements de santé privés autorisés au traitement du cancer

- HP Arnault Tzanck Mougins - Sophia Antipolis : M. Eric LEROY
- Clinique du Cap d'Or : M. Jean VERILLON
- PolyCL Oxford : M. Fabrice JOURNEL
- CL Saint George : Pr José SANTINI (suppléant)
- Hôpital Privé de Provence : Mme Sophie LAUSSEL (procuration)
- C. de radiothérapie Ramsay Générale de Santé : Dr Cyril FOA (procuration)
- CL Axium : Mme Colomba FOURTON (suppléante)
- HP La Casamance : Mme Dalila TALBI (suppléante)

Excusée : Mme Nadia JULIENNE (Clinique Axium)

Collège des établissements de santé publics (hors CHU) autorisés au traitement du cancer et des hôpitaux d'instruction des armées

- CH Cannes : M. Guillaume GOBENCEAUX
- CH Digne-les-bains: Dr Christine OHRESSER-BORDES (procuration)

Excusé : M. JP TASSO (CH Antibes)

Collège des établissements ESPIC (hors CLCC) autorisés au traitement du cancer

- Institut Sainte Catherine : Dr Daniel SERIN
- Hôpital Européen : Dr Jacques LE TREUT

Collège des CHU

- CHU Marseille : Pr Sébastien SALAS (procuration)
- CHU Marseille : M. Nicolas ANDREOTTI (Suppléant)
- CHU Nice : M. Laurent AUBERT (Suppléant)
- CHU Nice : Dr Michael LOSCHI (suppléant)

Excusés : Mme Emilie GARRIDO-PRADALIE (CHU Marseille) - M. Rodolphe BOURRET et Pr Thomas CLUZEAU (CHU de Nice)

Collège des CLCC

- CLCC CAL Nice : Dr Thomas DARNAUD
- CLCC IPC Marseille : Dr Jacques CAMERLO
- CLCC IPC Marseille : M. Norbert VEY (procuration)

Excusé : Pr Jean-Marc FERRERO (CLCC CAL Nice)

Collège des établissements de santé participant au diagnostic, à la prise en charge oncologique (établissements associés) et/ou en soins de support, ainsi qu'aux soins de suite

- Clinique Saint Christophe : Mme Sabine GIORDANO

Collège d'hématologie et oncologie pédiatrique

- RHéOP : Dr Francis SICARDI (procuration)

Excusée : Dr Aphaia ROUSSEL (Suppléante RHéOP)

Collège des structures régionales de coordination et/ou d'organisation des soins (hors oncopédiatrie)

Excusés : Mme Valérie PIERRE (URPS Infirmière) et M. Daniel DARQUE (suppléant URPS Infirmière) - Dr Félicia FERRERA (URPS Pharmacien Paca)

Collège des structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité

- ILHUP : Mme Maelis LEROY (Suppléante)

Excusé : M. Stéphane FABRIES (ILHUP)

Collège des associations d'usagers et des patients, dont l'objet concerne la lutte contre le cancer

- Association Ligue contre le cancer 06 : Dr Anne-Sophie AZUAR

23 membres sur 43 étaient ainsi présents ou représentés.

Etaient présents sans droit de vote :
M. LR CHAMOULEAU, Expert-comptable, Commissaire aux Comptes – Cabinet SYREC
M. JP MAJOREL, Expert-comptable, Cabinet d'expertise comptable de l'Association – Cabinet SARIC
Dr Jean-Louis Wendling : Membre du Bureau
Dr Michèle PIBAROT, Médecin directeur du DSRC
Mme Orianne DUDAY, Responsable Administrative et financière du DSRC

Début de séance à 10h30.

Le Conseil d'Administration, a valablement délibéré conformément à l'article 13.1 des Statuts de l'Association, requérant nécessité de la moitié des membres présents ou représentés.

Décisions prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Introduction de l'ordre du jour du Président, Dr Jacques Camerlo.

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Lecture du rapport financier du Trésorier et présentation des comptes clos au 31 décembre 2023 par Mr MAJOREL (Expert-comptable de l'Association) :

1. Rappel du contexte budgétaire

Depuis 2021, l'association ne perçoit plus qu'un seul type de financement FIR, en lieu et place des fonds MIG. Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a été signé avec l'ARS pour cadrer le budget de fonctionnement de l'association (CPOM 2021-2023).

2. Présentation du Bilan

A l'actif du bilan, le poste « autres créances » concerne principalement le solde excédentaire de taxe sur les salaires qui sera encaissé sur 2024.
La trésorerie de notre association reste à un niveau similaire à l'année précédente permettant de subvenir aux besoins de l'activité.

Le passif du bilan comprend, outre les fonds associatifs, un bénéfice comptable de 25 967 €, qui se décompose comme suit :
- Résultat Propre de l'association : excédent de + 25 967 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : 0 €

Par ailleurs, les fonds dédiés, qui matérialisent les soldes excédentaires de budgets ARS au 31 décembre 2023, s'élèvent à 312 250 €. Ces soldes sont explicités de manière détaillée dans l'annexe des comptes 2023 et se présentent synthétiquement comme suit :

- Fonds dédié ARS Budget FIR PACA CPOM 2021-2023 : 170 298 €
- Fonds dédié ARS Budget MIG PACA CPOM 2021-2023 : 141 952 €

Soit un total de Fonds dédiés au 31/12/2023 de : 312 250 €

Les dettes fournisseurs qui s'élèvent à 31 801 € concernent des factures relatives à l'exercice 2023, réglées sur l'exercice 2024.

Les factures non parvenues qui s'élèvent à 96 000 €, concernent des prestations fournisseurs réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 mais non encore facturées à cette date à notre association.

1. Présentation du Compte de Résultat et du suivi budgétaire

Ainsi l'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice comptable de 25 967 €, qui se décompose comme suit :

- Résultat Propre de l'association : excédent de + 25 967 €
- Résultats sous le contrôle des tiers financeurs : + 0 €

Le résultat propre de l'association comprenant les éléments suivants :

Résultat Fonds propres Association ONCOPACA 2023 :			
75600000	COTISATIONS	112 050	
	INVESTISSEMENTS 2023	3 621	
68112000	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISAT°	-8 714	
	- Fournitures et comm (goodies) + cadeaux	-327	
	- QVT	-1 830	
	- Frais colloques et séminaires (FORUM)	-21 030	
	- Frais AG	-6 683	
	- Autres charges gestion courante (réceptions, avocat social)	-1 721	
	- Coût social Président	-23 356	
	- Autres coûts sociaux (indemnité Stagiaires, PPV)	-26 596	
	+ Autres produits gestion courante & except°	552	
	Résultat 2023 sur fonds propres	**25 967**	Fonds associatifs

Suivi du budget FIR – CPOM 2023 :

	Budget	Réalisé	Ecart
CPOM - FIR	**Exercice 2023 / 12 mois**	**31/12/2023**	**Budget - Réalisé**
Investissement	2 000 €	3 621 €	- 1 621 €
Frais généraux	132 374 €	155 044 €	- 22 671 €
Salaires	1 065 494 €	1 001 337 €	64 158 €
Formation	- €		- €
Accompagnement externe par un prestataire	- €		- €
TOTAL DEPENSE	1 199 868 €	1 160 002 €	39 866 €
TOTAL ARS PACA	1 099 868 €	Fonds dédié FIR 2023	
TOTAL ARS Corse	100 000 €		

Le solde non utilisé de la subvention FIR 2023 a été comptabilisé dans les fonds dédiés au 31/12/2023.

2. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le bénéfice comptable 2023 s'élève à 25 967 € constituant exclusivement un résultat propre de l'association.

Ainsi, nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « Fonds associatifs » pour 25 967 euros. Le solde du compte « Fonds associatifs » se trouverait ainsi porté de 501 591 € à 527 558 € après affectation du résultat 2023.

Les comptes sont arrêtés à l'unanimité des membres du CA.

COTISATION DES MEMBRES

Le Président rappelle les montants des cotisations annuelles de 2023 et propose au CA qu'elles restent inchangées pour 2024 :

- Cotisation de 1250 € pour les établissements disposant d'au moins une autorisation pour le traitement du cancer
- Cotisation de 400 € pour les autres structures (hors associations d'usagers, qui sont exonérées)
- Cotisation de 200 € pour le Collège des structures de soins de et/ou de coordination des soins de proximité
- Cotisation de 50 € pour le collège des associations d'usagers et de patients dont l'objet concerne la lutte contre le cancer

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité. Cette proposition sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

DEMANDES D'ADHESION

Les structures suivantes ont demandé l'adhésion au DSRC OncoPaca-Corse, au sein du Collège des structures de soins et/ou de coordination des soins de proximité.

- CPTS La Dracénie (83)
- CPTS Pays d'Aubagne et de l'étoile (13)
- DAC Corsica Via Salute (2A)
- DAC Est Azur (06)

Le Conseil d'Administration valide ces demandes d'adhésions à l'unanimité.

REMPLACEMENT DES TITULAIRES AU CA

- Centre Antoine Lacassagne : Dr Thomas DARNAUD à la place du Dr Joel GUIGAY
- URPS Infirmière PACA : Mme Valérie PIERRE à la place de M. François POULAIN

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle fixée le 30 mai 2024, aura lieu la réélection du Conseil Administration puis du Bureau. **Tous les membres, même actifs doivent recandidater. Les candidatures sont attendues avant le 30 avril 2024.**

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Fin de séance à 11h00.

Le Président,
Docteur Jacques CAMERLO

Le Premier Vice-Président,
Docteur Daniel SERIN